



CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

## **rapport d'activités 2008**

Ce rapport d'activités a été adopté à l'unanimité par le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne lors de sa séance plénière du 22 avril 2009.

## Impressum

Publication	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne	
Rédaction	Marc Roethlisberger	secrétaire général
Mise en page	Aurélie Guillon	secrétaire
Copyright	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne	
Commande	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne Faubourg du Lac 45 Case postale 358 2501 Biel-Bienne info.caf@sta.be.ch	
Renseignements	Béatrice Sermet-Nicolet Présidente info.caf@sta.be.ch	

1.	Introduction.....	5
2.	Composition et structure.....	6
a.	Composition : liste des membres.....	6
b.	Structure .....	7
3.	Secrétariat général .....	8
4.	Objectifs 2008 .....	8
5.	Exercice de la participation politique .....	9
a.	Nomination de hauts fonctionnaires.....	9
b.	Prises de position.....	9
6.	Délégation à la coordination scolaire romande et interjurassienne (DECOO) ...	11
a.	Composition de la DECOO et séances.....	11
b.	Centre professionnel du Jura bernois (CPJB).....	11
c.	Nouveau plan d'études romand (PER) dans le cadre de la Convention scolaire romande.....	12
d.	Cours d'encouragement de la langue dispensés par le Service de l'emploi du beco (Economie bernoise) .....	13
e.	Soutien aux élèves en difficultés et à l'association aJir (aider les Jeunes à s'impliquer pour se réaliser).....	13
f.	Soutien du CAF aux stagiaires du Centre de Formation des professions de la santé de langue française du canton de Berne (CEFOPS).....	13
g.	Consultation au sujet de l'Optimisation de la répartition des charges ainsi que de la péréquation financière et de la compensation des charges dans le canton de Berne (LPFC 2012) .....	14
h.	Dossier en lien avec la ville de Bienne : le règlement scolaire communal .....	14
i.	Consultation sur les écoles moyennes.....	14
j.	Consultation sur l'application de la réforme de l'administration à l'Orientation professionnelle de la partie francophone du canton .....	15
7.	Section des affaires culturelles (SAC) .....	15
a.	Composition de la SAC et relations avec l'Office cantonal de la culture .....	15
b.	Dossiers traités : exercice du droit de participation politique dans le domaine culturel .....	16
c.	Dossiers traités : exercice de la participation politique dans le cadre du Fonds de loterie .....	18
d.	Consultations préparées par la Section des affaires culturelles du CAF.....	19
8.	Collaboration avec le CJB .....	21
a.	Base légale et objectifs .....	21
b.	Collaboration de la section DECOO du CAF avec la section INS du Conseil du Jura bernois .....	21
c.	Collaboration de la Section des affaires culturelles du CAF avec la Section Culture du Conseil du Jura bernois.....	24
d.	Étude statistique sur la représentation des francophones dans l'administration cantonale .....	24
e.	Soutien au programme de vaccination contre le cancer du col de l'utérus et projet-pilote de dépistage du cancer du sein .....	25
f.	Groupe de réflexion sur la mise en place de la conférence régionale Jura bernois-Bienne-Seeland .....	25
g.	Relations CAF-CJB- Direction de l'instruction publique .....	25
h.	Soutien au projet ZEB (projet d'extension du réseau ferroviaire suisse).....	25
i.	Mise au concours du poste de chef-fe du Service cantonal des monuments	26
j.	Commission cantonale pour l'intégration de la population étrangère.....	26

k.	Déménagement de l'unité francophone de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) à Nidau et nomination d'un nouveau responsable francophone .....	26
l.	Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales .....	27
m.	Projet « Santé et sécurité au travail » du beco .....	27
9.	Collaboration avec les partenaires du conseil .....	27
a.	Forum du bilinguisme.....	27
b.	Conseil-exécutif .....	28
c.	Direction de l'instruction publique .....	28
d.	Préfecture de Bienne .....	28
e.	Députation francophone biennoise du Grand conseil .....	29
f.	Députation francophone du Grand conseil.....	29
g.	Commune d'Evilard.....	29
h.	Ville de Bienne .....	30
10.	Informations générales .....	30
11.	Communication .....	30
a.	Site Internet / Intranet .....	30
b.	Médias .....	31
12.	Statistiques .....	31
13.	Conclusion.....	32
a.	Mesure des objectifs .....	32
b.	Perspectives .....	34
14.	Schlussbetrachtung.....	34
a.	Ziele .....	35
b.	Perspektiven .....	37
15.	Annexes .....	37

## 1. INTRODUCTION

La Loi sur le statut particulier du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (LStP) stipule à l'article 1, alinéa 2 qu'elle « vise à promouvoir le bilinguisme dans le district de Bienne et à renforcer la situation de la population francophone en tant que minorité linguistique et culturelle ».

Depuis sa création, le CAF s'est donc fixé pour objectif prioritaire de renforcer l'identité romande du district de Bienne et, dans la foulée, de soutenir toute tentative d'émulation culturelle visant à favoriser les relations interculturelles. Or, le renforcement susmentionné est intimement lié à l'offre de formation et aux activités culturelles ainsi que, dans une moindre mesure, à l'encouragement à la traduction. Par sa participation politique, le CAF vise à maintenir dans le district une école francophone de qualité ainsi qu'un très large éventail de voies de formation en français. Le domaine tertiaire lui tient également à cœur : la HEP BEJUNE constitue, à ses yeux, une institution francophone indispensable au paysage de la formation biennoise. Dans le domaine culturel, d'entente avec l'Office cantonal de la culture, le CAF vise à encourager les créations et les manifestations qui sont en lien avec la culture romande et francophone ; à contribuer à leur rayonnement grâce aux rapports qu'il entretient avec la Ville de Bienne, la Commune d'Evilard et le CJB d'une part et, d'autre part, avec la région Bienne-Seeland, le canton de Berne et avec la Suisse romande. Il s'efforce de soutenir la réalisation de projets culturels francophones de portée régionale ou suprarégionale conjointement avec le CJB et / ou avec d'autres institutions. La cohabitation, dans la région biennoise, de nombreuses autres communautés linguistiques offre une richesse à exploiter. Promouvoir l'intégration par la formation et par le biais de l'expression artistique: théâtre, cinéma et musique constitue également une des préoccupations du CAF.

Au terme d'une nouvelle année d'activité, nous constatons que le CAF s'est exprimé à de nombreuses reprises afin que les francophones soient représentés au sein des institutions cantonales et que les intérêts de la partie nord de ce canton soient reconnus. Grâce à une collaboration constructive avec le CJB, le CAF souhaite faire apparaître clairement l'importance du district bilingue de Bienne et de la Ville de Bienne en tant que ville-centre. La « participation politique » exercée par le CAF repose sur une réflexion approfondie afin de proposer aux autorités cantonales les accents qu'elles pourraient donner à leur politique de manière à ce que le statut de canton bilingue soit affirmé et reconnu.

Si les efforts du CAF n'ont pas tous été couronnés de succès, il est cependant réjouissant de constater qu'il a été entendu à de très nombreuses reprises et que ses interventions ont permis, même modestement, de faire valoir les souhaits de la population francophone du district. Au moment où les discussions vont bon train au sujet de l'avenir du Jura bernois, où les régions se constituent, du moins administrativement, les efforts du CAF doivent redoubler afin que les francophones ne se sentent pas livrés à des forces qu'ils ne peuvent influencer.

Béatrice Sermet-Nicolet  
présidente

## 2. COMPOSITION ET STRUCTURE

### a. Composition : liste des membres

Le CAF est composé de quinze membres, désignés par le Conseil de ville de Bienne et l'assemblée communale d'Evilard. Il s'agit de :

Muriel Beck Kadima, juriste, Bienne (Les Verts)

Pierrette Berger-Hirschi, avocate, Bienne (PRR)

Ariane Bernasconi-Neuhaus, conseillère municipale, Bienne (PRR)

Monique Esseiva-Thalmann, conseillère de ville, Bienne (PDC)

Marcel Guélat, ancien secrétaire général adjoint de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Bienne (PDC)

Roland Gurtner, conseiller de ville, Bienne (Passerelle)

René Haefely, conseiller de ville, Bienne (PSL)

Marcel Liengme, ing. dipl. ETS/UTS, Evilard

Marlyse Merazzi, conseillère de ville, Bienne (PSR)

Pierre-Yves Moeschler, conseiller municipal et député, Bienne (PSR)

Daniel Nussbaumer, maire d'Evilard, Macolin

Béatrice Sermet-Nicolet, anciennement directrice du Gymnase de la rue des Alpes, Bienne (PSR)

Fatima Simon, conseillère de ville, Bienne (Les Verts)

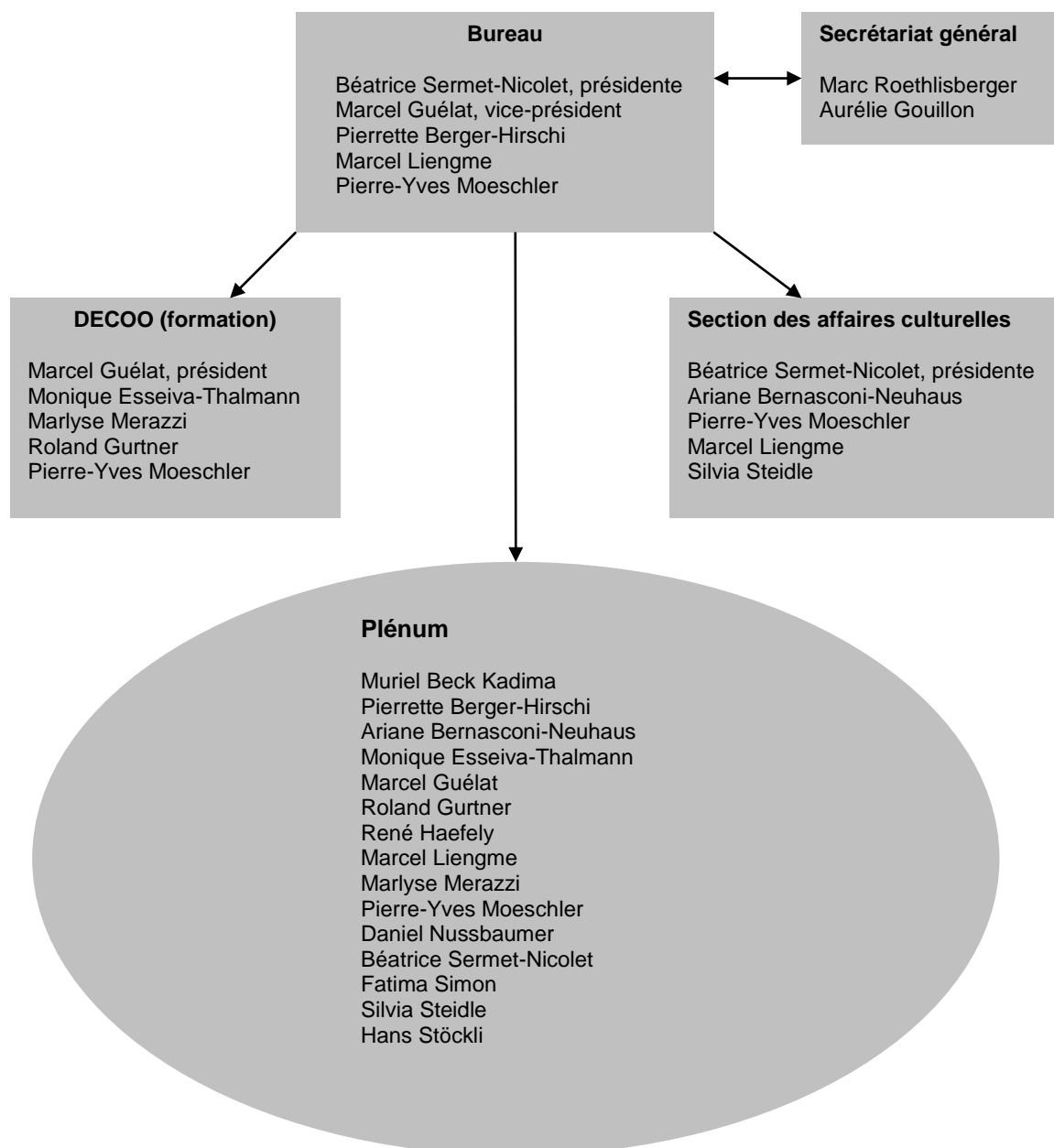
Silvia Steidle, cheffe de communication, Bienne (PRR)

Hans Stöckli, maire de Bienne et conseiller national, Bienne (SP)

de Bienne élit tous les deux ans parmi ses membres son président ou sa présidente, son vice-président ou sa vice-présidente, ainsi que trois autres membres qui composent ensemble le Bureau ». Le plénum du CAF a réélu tacitement l'ensemble des membres du Bureau, y compris la présidente et le vice-président du conseil.

Enfin, Muriel Beck Kadima, élue au poste de juge fédéral a renoncé à son mandat au sein du CAF. Le CAF remercie chaleureusement Muriel Beck Kadima de sa fidèle participation aux séances et de son engagement en faveur de la promotion du bilinguisme dans le district de Bienne.

## b. Structure



### **3. SECRETARIAT GENERAL**

Le poste de secrétaire général est inscrit dans la Loi sur le statut particulier du Jura bernois et du district bilingue de Bienne<sup>1</sup> qui prévoit un engagement à 50%. Les tâches et le statut du secrétaire général sont précisés dans le Règlement du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne<sup>2</sup>. En 2007, ce poste a été augmenté à 70%. Un poste de secrétaire à 20% a été accordé au CAF. En 2008, il était occupé par Aurélie Guillon qui n'a pas renouvelé son contrat au 31 décembre 2008. Le secrétaire général a annoncé qu'il quitterait ses fonctions le 31 mars 2009. Le CAF tient à remercier Aurélie Guillon et Marc Roethlisberger de leur engagement au service du CAF, eux qui ont mis son infrastructure en place (locaux, sites Internet et Intranet).

### **4. OBJECTIFS 2008**

Pour l'année 2008, le CAF a défini les objectifs suivants :

#### **Institutions**

- 1) Participation à la mise en place de la Conférence régionale Seeland-Bienne-Jura bernois en collaboration avec les organismes régionaux.
- 2) Analyser, en collaboration avec les autorités municipales, les impacts des scénarios de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) sur l'avenir de la communauté francophone du district bilingue de Bienne.

#### **Culture**

- 3) Promouvoir la culture francophone du district bilingue de Bienne et préciser le rôle du CAF dans les subventions culturelles. Mieux définir les relations du CAF avec l'Office cantonal de la culture, le service de la culture de la ville de Bienne et celui de la commune d'Evilard.

#### **Formation**

- 4) Soutenir le développement de l'offre de formation francophone dans le district bilingue de Bienne, en particulier dans le cadre du projet du Centre professionnel du Jura bernois (CPJB).
- 5) Soutenir activement les activités des associations APESE (Association pour l'éducation sexuelle à l'école) et AJIR (Aider les Jeunes à s'impliquer pour se Réaliser) afin que les objectifs qu'elles se sont fixés soient atteints rapidement.

#### **Bilinguisme**

- 6) Préciser la collaboration avec le Forum du bilinguisme pour le maintien et la promotion du bilinguisme dans le district bilingue de Bienne.
- 7) Suivre la planification hospitalière régionale et prendre position sur les modèles proposés.

---

<sup>1</sup> LStP, art. 41

<sup>2</sup> RCAF, art. 25 et 26



## 5. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE

### a. Nomination de hauts fonctionnaires

Selon l'article 46, alinéa 1, lettre d de la Loi sur le statut particulier du Jura bernois et de la minorité francophone du district bilingue de Bienne, le CAF peut participer à la nomination de hauts fonctionnaires de l'administration cantonale bernoise pour autant que la personne à nommer ait pour tâche principale de traiter à un niveau hiérarchique supérieur des affaires concernant le district bilingue de Bienne.

L'article 20, alinéa 3, lettre b, de l'Ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois et de la minorité francophone du district bilingue de Bienne précise la liste des postes concernés.

Suite à la démission de B. Chissalé, secrétaire adjointe de la Direction de l'instruction publique, le CAF a désigné Monique Esseiva-Thalmann en qualité de représentante du conseil dans le groupe de sélection afin de participer au recrutement de la personne qui succéderait à B. Chissalé. Les deux représentants du CAF et du CJB ont accepté le choix final effectué par M. Pulver en la personne de M. Guy Lévy, domicilié à Evillard. Le choix final a été annoncé aux deux conseils le 10 mars 2008. Le CAF s'est réjoui du choix de Guy Lévy.

### b. Prises de position

#### — Demandes de concessions des médias

En janvier 2008, le canton a été consulté par l'Office fédéral de la communication (OFCOM) concernant les demandes de concessions pour la diffusion de programmes radio à ondes ultra-courtes (OUC) et de programmes régionaux de télévisions. En ce qui concerne les médias francophones, le Conseil-exécutif a consulté le CAF et le CJB. Le CAF a analysé les demandes de concessions de la radio régionale Canal 3 et de Télébiilingue. Bien que chacun des deux médias ait été le seul candidat pour la zone définie dans région biennoise, il les a soutenus en demandant des garanties de maintien du bilinguisme dans leur organisation. Il a également proposé à Canal 3 d'accorder une plus grande place à la culture francophone de la région biennoise dans sa programmation.

#### — Révision du droit parlementaire

Le 15 janvier 2008, le CAF a pris position sur la révision du droit parlementaire cantonal. Il a soutenu la modification proposée, qui consiste à poser le principe de la représentation permanente d'un élu francophone dans les trois commissions permanentes du Grand conseil: les commissions de pilotage, de justice et de haute surveillance.

#### — LOJM, LiCPM, LDPén

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a décidé de lancer une procédure de consultation entre le 3 janvier et le 31 mars 2008 au sujet de la Loi sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM), de la Loi portant introduction du code de procédure civile, du code de procédure pénale et de la Loi sur la procédure pénale applicable aux mineurs (LiCPM) ainsi que de la Loi sur le droit pénal cantonal (LDPén). Le projet soumis en procédure de consultation concerne la mise en œuvre au niveau législatif de la réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux. Les nouvelles bases légales doivent entrer en vigueur le 1er janvier 2010. Il ressort des documents que deux modèles différents sont possibles pour la juridiction pénale des mineurs: le modèle dit « du procureur des mineurs » et celui dit « du juge des mineurs ». L'enjeu principal se situait à ce niveau. Le

CAF s'est prononcé pour le modèle « du juge des mineurs » en vigueur dans tous les cantons romands. Le 20 août 2008, le Conseil-exécutif a informé le CAF et le CJB qu'il se ralliait à leur position en faveur du maintien du modèle du « juge des mineurs » dans l'ensemble du canton de Berne.

#### Spitex Biel-Bienne Regio

En mai 2008, Spitex Biel-Bienne Regio, un organisme qui garantit de l'aide et des soins à domicile professionnels à toute personne résidant à Bienne qui en a besoin, a sollicité le CAF afin de l'appuyer dans ses démarches afin que ses coûts engendrés par le bilinguisme soient reconnus.

#### Projet de conférence régionale

Le 3 juin 2008, le CAF a été consulté au sujet du rapport du groupe de réflexion sur les collaborations futures dans le cadre de la stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale. Ce groupe avait été créé en 2007 et était géré par l'Association régionale Jura-Bienne. Silvia Steidle, membre du CAF, en faisait partie. Le CAF a exprimé sa préférence pour la « variante 2 » du projet qui implique la création de deux sous-conférences géographiques et qui inclut le district actuel de Bienne dans les deux sous-conférences à la fois.

#### Modification de la Loi sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration

Le 16 juin, la Direction des finances a consulté le CAF au sujet de la modification de la Loi sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration. Il s'agissait de permettre aux membres du Conseil-exécutif se démettant de leur fonction d'exercer une activité annexe en plus de leur mandat gouvernemental pendant une courte période transitoire. Le CAF a approuvé la modification proposée.

#### Commission cantonale pour l'intégration

Silvia Steidle a été nommée à la commission cantonale pour l'intégration pour y représenter le CAF et le CJB.

## **6. DELEGATION A LA COORDINATION SCOLAIRE ROMANDE ET INTERJURASSIENNE (DECOO)**

### **a. Composition de la DECOO et séances**

Depuis sa constitution, la délégation se compose des membres du CAF suivants :

- Marcel Guélat, président
- Marlyse Merazzi, vice-présidente
- Monique Esseiva-Thalmann
- Roland Gurtner
- Pierre-Yves Moeschler

Béatrice Sermet-Nicolet, présidente du CAF, est invitée aux séances de la DECOO, de même que Marc Roethlisberger, secrétaire général qui tient le procès-verbal.

Dans toutes les affaires concernant le Direction de l'instruction publique (DIP), la COFRA est l'interlocutrice principale du CAF et du CJB. Elle est composée des cadres francophones de l'INS et est présidée par le secrétaire général francophone. La COFRA était donc présente à chaque séance commune de la section INS du CJB et de la DECOO. Dans ce cadre, les membres de la COFRA ont régulièrement informé les deux conseils des nombreuses affaires courantes de la DIP.

Le 1<sup>er</sup> avril 2008, M Guy Lévy a été nommé au poste de secrétaire général adjoint de la Direction de l'instruction publique, en remplacement de B. Chissalé. Le CAF l'a félicité chaleureusement pour sa nomination. Depuis son entrée en fonction, M. Lévy a régulièrement assisté aux séances de la DECOO et aux séances communes de la DECOO et de la section Instruction publique du CJB. Le 19 mai 2008, Roland Gurtner a été élu président de la Délégation à la coordination scolaire (DECOO) pour le 1<sup>er</sup> octobre 2008 en remplacement de Marcel Guélat, président sortant.

Durant l'année 2008, le CAF et sa DECOO ont traité de très nombreux dossiers. La plupart lui ont été soumis par la Direction de l'instruction publique, mais d'autres lui ont été proposés par des instances ou des personnes qui souhaitaient l'intervention du CAF. Quelques-uns leur ont été imposés par les circonstances de la politique scolaire locale et régionale. Les principaux sont énumérés dans les chapitres suivants.

### **b. Centre professionnel du Jura bernois (CPJB)**

La Direction de l'instruction publique a décidé en 2007 de restructurer le Centre de formation professionnelle du Jura bernois en regroupant les écoles actuelles en une seule institution dotée d'une direction centrale, tout en développant des centres de compétence consacrés à certaines professions sur les sites actuels.

Le CAF a estimé que les écoles professionnelles de Bienne ne pouvaient pas être laissées à l'écart de décisions concernant la formation des apprenants de toute la région francophone du canton et il est intervenu deux fois auprès de la Direction de l'instruction publique afin d'être reconnu comme partenaire de la réforme en cours. Il a obtenu que des délégués bernois soient intégrés dans le groupe de projet (André Zürcher, directeur du Centre

---

<sup>3</sup> LStP, article 23, al. 2

professionnel artisanal et industriel de Bienne) et dans le groupe de pilotage (Béatrice Sermet, président du CAF et Ralf Hausmann, membre du Conseil de l'Ecole professionnelle commerciale – BFB). Les travaux des deux groupes ont débuté à fin 2007.

Le 7 février 2008, le canton du Jura a proposé au canton de Berne d'entamer une réflexion interjurassienne sur les sites de formation professionnelle. Le canton de Berne, à son tour, a consulté le CAF et le CJB à ce sujet. Le CAF a accueilli cette initiative favorablement, car il a estimé qu'une réflexion régionale était indispensable, incluant évidemment les écoles professionnelles biennoises. Toutefois, il a proposé d'attendre que le projet du CPJB soit plus avancé avant d'entamer des négociations avec le canton du Jura.

Le 30 octobre 2008, le CAF a pris position sur le rapport du groupe de travail concernant le CPJB. Même si le projet concerne le Jura bernois avant tout, le CAF a exprimé trois souhaits:

- 1) l'importance de la prise en compte de l'ensemble de la partie francophone du canton de Berne,
- 2) la reconnaissance des écoles professionnelles francophones de Bienne au même titre que celles du Jura bernois,
- 3) la réalisation d'une étude complémentaire qui envisagerait divers modes d'intégration – voire de partenariat – des écoles professionnelles francophones de Bienne au projet de CPJB ainsi que l'élargissement de la réflexion à l'ensemble de l'espace BEJUNE, voire à l'axe Porrentruy-Delémont-Moutier-Bienne-Neuchâtel-Yverdon-Lausanne-Genève, afin d'assurer à la nouvelle institution et à ses partenaires une place solide dans le paysage de la formation professionnelle suisse.

Le 25 novembre 2008, les cantons de Berne et du Jura ont mandaté un groupe de travail temporaire chargé d'examiner la pertinence et la faisabilité de scénarios alternatifs de redéploiement et d'implantation de sites concernant la formation professionnelle sur le territoire des cantons de Berne et du Jura. Consulté sur le mandat mentionné, le CAF a pris position en demandant d'inclure les écoles professionnelles biennoises dans la réflexion. Il a souligné les trois points suivants :

- 1) la nécessité d'une collaboration avec Bienne,
- 2) la prise en compte des incidences des différents scénarios envisagés sur la formation professionnelle dispensée à Bienne,
- 3) l'admission d'un-e représentant-e des directeurs d'écoles professionnelles de Bienne au sein du groupe de travail chargé de mener l'étude.

### **c. Nouveau plan d'études romand (PER) dans le cadre de la Convention scolaire romande**

Le 2 avril 2008, la DECOO est consultée par le Conseil-exécutif au sujet de la proposition de ratifier la Convention scolaire romande par le canton de Berne. Elle a répondu positivement, car elle a estimé qu'il était important que la partie francophone du canton de Berne coordonne ses programmes scolaires avec ceux des autres cantons romands.

Pour concrétiser cet effort de coordination, la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique (CIIP) a décidé d'édicter un Plan d'études romand dont la rédaction a été confiée à des enseignants et des spécialistes de la pédagogie, placés sous la présidence du responsable bernois francophone de la section de la recherche de l'instruction publique. La

mise en vigueur de ce plan d'études garantira une coordination au niveau national assurée par l'Accord suisse sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire du 14 juin 2007 (Concordat Harmos).

Le 27 novembre 2008, la DECOO a pris position sur le Plan d'études romand : elle a appuyé sans réserve la mise en application de celui-ci. Le CAF a néanmoins demandé que l'éducation sexuelle et la prévention des abus soient présentes de façon plus explicite dans le PER. Il a demandé que l'éducation sexuelle et la prévention des abus figurent, en tant que telles, dans la description des objectifs d'apprentissage du domaine "prévention et santé" de la Formation générale (FG 12, 22 et 32) de tous les degrés de la scolarité obligatoire.

#### **d. Cours d'encouragement de la langue dispensés par le Service de l'emploi du beco (Economie bernoise)**

Le 20 mai 2008, le CAF a pris position sur l'appel d'offres du Service de l'emploi concernant les cours d'encouragement de la langue destinés aux chômeurs. Le beco prévoyait un lot de cours en français pour la région Jura bernois-Bienne-Seeland. Sur la base des prévisions du nombre de participants établies par le beco, le CAF a estimé qu'il était possible de prévoir deux sites de formation dans la région Jura bernois-Bienne-Seeland, sur lesquels les cours d'encouragement de la langue française seraient dispensés, à savoir un site dans le district bilingue de Bienne et un autre dans le Jura bernois.

Le CAF a souligné que la mise en place de ce cours de formation dans le district bilingue de Bienne répondait à un réel besoin en raison de la présence d'une minorité importante de francophones dans ce district. En vertu du respect du principe du bilinguisme, le CAF a également souhaité qu'un cours d'encouragement de l'allemand y soit dispensé. Malgré la prise de position du CAF, qui n'a pas été consulté officiellement à ce sujet, le beco a attribué le lot de cours d'encouragement de la langue française à l'entreprise Regenove à Tramelan.

#### **e. Soutien aux élèves en difficultés et à l'association aJir (aider les Jeunes à s'impliquer pour se réaliser)**

Le 26 février 2008, B. Chevalier, présidente de la commission des écoles primaires françaises de la ville de Bienne, a adressé une lettre à la Direction de l'instruction publique, dont une copie est parvenue au CAF. Le courrier faisait état du manque de structures d'accueil pour les élèves exclus temporairement de l'école obligatoire. Le CAF a assuré la commission scolaire de son soutien dans le cas où des démarches seraient nécessaires pour trouver une solution à cette question. Le 29 septembre 2008, Guy Lévy, secrétaire général adjoint de la Direction de l'instruction publique, a informé le CAF que l'INS étudiait la possibilité d'ouvrir une classe d'accueil pour les élèves temporairement exclus de l'école. A la fin de l'année 2008, l'Espace Art Vif, situé à Boujean, a proposé une solution provisoire qui permet d'offrir un certain nombre de places d'accueil aux élèves renvoyés de l'école obligatoire.

L'association aJir « aider les Jeunes à s'impliquer pour se réaliser » a pour objectif de préparer l'avenir professionnel des élèves biennois francophones de l'école obligatoire qui en font la demande. Les financements obtenus par l'association s'élèvent à 285'000 francs en pour la période d'août 2008 à août 2009. aJir a réduit son offre en conséquence, réduisant le nombre d'élèves soutenus de 100 à 30 pour la première année. L'association aJir a réitéré une demande de soutien à la ville de Bienne, sans succès en 2008. La ville de Bienne a précisé alors que le subventionnement de ce type de projet concernait plutôt le canton. Toutefois, l'espoir d'un soutien de la municipalité demeure.

#### **f. Soutien du CAF aux stagiaires du Centre de Formation des professions de la santé de langue française du canton de Berne (CEFOPS)**

Suite à un rapport provenant de la Direction de l'instruction publique qui a fait état des difficultés rencontrées par le CEFOPS à trouver des places de stage, à Bienne, pour les assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC) ainsi que pour les assistant-e-s socio-éducatifs-ves (ASE), le CAF a pris position sur ce thème le 3 juin 2008. Le rapport susmentionné fait état, concernant les ASSC, de la difficulté rencontrée par les personnes responsables de la recherche de places de stage à trouver « des débouchés dans les grandes institutions de la ville de Bienne. La question du bilinguisme est bien entendu évoquée mais également des considérations d'ordre politique ». Le CAF a analysé la situation et a proposé aux différents acteurs impliqués de se rencontrer afin de trouver une solution à cette question.

Le directeur de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture de la ville de Bienne, Pierre-Yves Moeschler a indiqué qu'il est possible d'accueillir des stagiaires francophones du CEFOPS dans les crèches biennoises. Le Centre hospitalier de Bienne (CHR), ne peut pas accueillir des stagiaires du CEFOPS pour des questions structurelles, puisque il n'accueille que des apprenants en formation duale. Le CHR s'est donc engagé à analyser la possibilité d'accueillir des apprenants francophones en formation duale avec l'aide de la Direction de l'instruction publique.

#### **g. Consultation au sujet de l'Optimisation de la répartition des charges ainsi que de la péréquation financière et de la compensation des charges dans le canton de Berne (LPFC 2012)**

Le 30 juin, le CAF a pris position concernant le sujet en titre en soulignant qu'il ne convenait pas de modifier la répartition des tâches entre le canton et les communes en matière scolaire. Il a estimé que la politique salariale des enseignants doit rester en mains cantonales et que la question de la taille des classes ainsi que leur nombre devait être réglée par la prochaine révision de la Loi sur l'école obligatoire.

#### **h. Dossier en lien avec la ville de Bienne : le règlement scolaire communal**

Le 7 février 2008, la DECOO s'est exprimée au sujet du règlement scolaire de la ville de Bienne. Dans celle-ci, elle a notamment indiqué qu'il était préférable que chaque entité scolaire soit dotée d'une Direction responsable. Celle-ci peut néanmoins déléguer un certain nombre de tâches, notamment si l'entité comprend plusieurs sites. Toutefois, elle a souligné qu'il est important que les entités francophones soient dotées d'une Direction francophone.

#### **i. Consultation sur les écoles moyennes**

Le 12 mars 2008, la DECOO a pris position sur l'Ordonnance sur les écoles moyennes (ODEM).

## **j. Consultation sur l'application de la réforme de l'administration à l'Orientation professionnelle de la partie francophone du canton**

Le 30 septembre 2008, le CAF a été consulté par la Direction de l'instruction sur l'opportunité de créer une entité unique pour Bienne et le Jura bernois concernant l'organisation de l'orientation professionnelle destinée aux francophones. Après avoir analysé la situation, il a émis des réserves à ce sujet. Constatant que les sections francophone et germanophone de l'office d'orientation professionnelle situé à Bienne s'adressaient à un seul réseau d'entreprises, il a estimé qu'il était essentiel que les deux sections du site biennois continuent de collaborer étroitement. Toutefois, il s'est déclaré favorable à une collaboration accrue entre l'office situé dans le Jura bernois et celui sis à Bienne, notamment quant à la documentation. Il a donc proposé d'examiner les possibilités de maintenir une entité biennoise bilingue et de structurer les interfaces nécessaires avec l'entité du Jura bernois celle de Bienne. Sa proposition a été suivie.

## **7. SECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SAC)**

### **a. Composition de la SAC et relations avec l'Office cantonal de la culture**

Les membres de la section des affaires culturelles du CAF (SAC) désignés par l'assemblée plénière sont les suivants :

- Béatrice Sermet-Nicolet, présidente
- Ariane Bernasconi-Neuhaus
- Muriel Beck Kadima
- Pierre-Yves Moeschler
- Silvia Steidle

Lors de la séance plénière du 28 mai 2008, Marcel Liengme a annoncé sa démission de la Section des affaires culturelles du CAF. Muriel Beck Kadima a été élue en remplacement de Marcel Liengme.

Les membres du CAF ont été profondément touchés par le décès subit de François Wasserfallen, chef de l'Office cantonal de la culture, survenu en septembre 2008.

En raison de son élection au poste de juge fédéral, Muriel Beck Kadima a renoncé à son mandat au sein du CAF. Un siège au sein de la SAC est à pourvoir.

Le 22 décembre 2008, le CAF a adressé un message de bienvenue à Mme Bernhard, nouvelle responsable de l'Office cantonal de la culture.

Dans le courant de l'année 2008, les négociations entre Dominique Cléménçon, responsable des Fonds de loterie, géré par la Direction de la police et des affaires militaires, et le secrétaire général du CAF ont abouti à un accord écrit qui a été approuvé par le conseil le 29 octobre 2008. Depuis lors, le préavis du CAF est également requis au sujet des subventions accordées par le Fonds de loterie aux projets qui ont un lien avec le district de Bienne.

## **b. Dossiers traités : exercice du droit de participation politique dans le domaine culturel**

Dans le domaine culturel, exercer sa participation politique consiste, pour le CAF, à s'exprimer quant à l'octroi de subventions par l'Office cantonal de la culture aux activités en relation avec la culture francophone du district bilingue de Bienne. De même, il se prononce au sujet des subventions prélevées sur le Fonds de loterie qui ont un lien avec le district bilingue de Bienne. Le principe de « participation politique » implique également que le CAF formule, dans les domaines susmentionnés, des propositions à l'intention des autorités.

Depuis son entrée en fonction, le CAF a été régulièrement consulté par l'Office de la culture (OC), plus particulièrement par la Section francophone des activités culturelles (SfAC) au sujet de l'attribution de subventions pour le soutien de projets (bases légales : Loi sur l'encouragement à la culture (LEAC) et Loi sur les loteries (LL)). La plus grande partie du budget provient du Fonds de loterie Swisslos. Le soutien n'est accordé à un requérant que si la ville de Bienne lui accorde son soutien (principe de subsidiarité). Le CAF donne un préavis au sujet de projets qui touchent la partie francophone à partir de Fr. 0.-

Les Fonds de loterie ne subventionnent pas les mêmes projets que l'Office de la culture, en effet, les deux offices dispensent leur soutien dans des domaines différents et ont donc une activité complémentaire. Les critères de subventionnement du Fonds de loterie sont les suivants :

- 1) Réalisations culturelles, publications
- 2) Entretien des monuments
- 3) Protection du paysage
- 4) Protection de la nature
- 5) Protection de l'environnement
- 6) Secours en cas de catastrophe
- 7) Aide au développement
- 8) Publications et projets scientifiques d'intérêt général
- 9) Projets spécifiques dans le domaine du transport public
- 10) Promotion du tourisme
- 11) Promotion économique régionale
- 12) Projets, institutions et associations d'utilité publique et de bienfaisance

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la SAC a traité les dossiers provenant de l'OC mentionnés ci-dessous, dossiers qui ont été présentés en séance plénière.

### **Subventions cantonales uniques accordées aux projets culturels proposées par l'Office de la culture du canton de Berne et approuvées par le CAF pour l'année 2008**

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Expression artistique</b>	<b>Type de soutien</b>
ch. Stiftung "4+1 übersetzen, traduire" Bienne	Littérature	Subvention unique
Spectacle musical "Bergère...toujours" de J. Dutoit	Théâtre	Subvention unique



Danse! Association danse contemporaine Danse 2008	Danse	Subvention unique
Ensemble vocal de Bienne, concert temple Bienne	Musique	Subvention unique
Journées photographiques de Bienne	Photo	Subvention unique
Livre d'histoire du Musée Schwab "Bilder einer Stadt, Einblicke in fünf Jahrhunderte Geschichte am Beispiel der Stadt Biel "	Littérature	Subvention unique
Pride08 Bienne	Multidisciplinaire	Couverture de déficit
Association AEPOL, Oeuvres de Werner Renfer, de Patrick Amstutz	Littérature	Subvention unique pour 2008-2009
Ear we are, Festival de musique improvisée Bienne	Musique	Subvention unique
Projet d'opéra Don Giovanni de M. Facundo Agudin	Musique	Subvention unique
Jean-Pierre Gerber Bienne, tournée + expo NL	Sculpture/Musique	Subvention unique
Lucien Dubuis Trio Bienne, enregistrement 4ème CD	Musique	Subvention unique
Association Le Rouge, annuaire production cinéma	Cinéma	Subvention unique
Exposition suisse de sculpture 2009 Bienne	Beaux-arts	Subvention unique
Théâtre de la Grenouille	Théâtre	Subvention unique
ACEL Patrick Amstutz	Littérature	Subvention unique pour 2008-2010
Dixie On Air, festival de jazz Bienne	Musique	Subvention unique
Groupe Ô, enregistrement CD	musique	subvention unique
Festival des Grandes Orgues du Jura	musique	subvention unique
Agenda culturel de la ville de Bienne	multidisciplinaire	subvention unique
La Théâtrale de Bienne "Un siècle en pièces"	théâtre	subvention unique
La nuit des mille questions	multidisciplinaire	subvention unique
Spectacle pour enfants "Fengaraki mou lambro" Bienne	théâtre	subvention unique
Editions Zoé Genève, publication oeuvres Walser/Meier	littérature	subvention unique
Lionel Gafner Bienne, enregistrement CD jazzcore	musique	subvention unique
Céline Clénin Bienne, projet BLOP Jazz Quintet	musique	subvention unique
Collectif barbare Bienne, atteintes à la pudeur	arts visuels	subvention unique
Canto Batuto	musique/théâtre	subvention unique

Editions Jouvence "L'heure zéro n'existe pas" S. Heughebaert	littérature	subvention unique
Projet Somnonaut de Philipp Boë, Bienne	théâtre	subvention unique
Ensemble Rue du Nord, tournée 09, J. Kocher Bienne	musique	garantie de déficit
Ensemble Cercles, concert Bienne	musique	garantie de déficit

**Subventions cantonales annuelles accordées aux institutions du district bilingue de Bienne proposées par l'Office de la culture du canton de Berne et approuvées par le CAF pour l'année 2008**

Bénéficiaire	Expression artistique
Société suisse de pédagogie musicale	Musique
Académie d'été Bienne	Musique
Fondation Robert Walser	Littérature
Société des Beaux-Arts, Bienne	Arts visuels
Théâtre pour enfants A propos	Théâtre
Pod'Ring Bienne	Musique
Cours d'orchestre USDAM, Bienne	Musique
Filmpodium, Bienne	Cinéma
Photoforum, Bienne	Arts visuels
2500 Kultur-Culture (Kulturtäter)	Théâtre, chansons et danse
Musée Schwab	Histoire et culture
Fondation du théâtre d'expression française	Théâtre
Fondation Charles Neuhaus	Histoire et culture
Centre Pasqu'art, Bienne	Arts visuels
Bibliothèque de la ville de Bienne	Littérature et culture
SOB/OGB Bienne	Musique
Fondation Nouveau théâtre associé Bienne	Théâtre et opéra
Théâtre La Grenouille	Théâtre bilingue
Journées photographiques	Arts visuels
FFFH	Cinéma

**c. Dossiers traités : exercice de la participation politique dans le cadre du Fonds de loterie**

Depuis le 25 octobre 2008, la SAC a donné un préavis positif aux dossiers mentionnés ci-dessous provenant du Fonds de loterie, géré par la Direction de la police et des affaires militaires :

**Subventions accordées aux institutions du district bilingue de Bienne  
proposées par le Fonds de loterie du canton de Berne et approuvées par le  
CAF pour l'année 2008**

Bénéficiaire	Domaine	Type de soutien
Fondation Centre PasquArt, Bienne	Mesures de construction	Subvention unique
Ville de Bienne	Livre sur l'histoire de la ville de Bienne	Subvention unique
Verein AJZ Biel	Publication «40 Jahre AJZ Biel»	Subvention unique

**d. Consultations préparées par la Section des affaires culturelles du CAF**

Le 14 mai 2008, le CAF a pris position sur la stratégie culturelle cantonale. Les points principaux de sa prise de position étaient les suivants :

- Le CAF a demandé au Conseil-exécutif d'inscrire dans le catalogue des objectifs poursuivis la reconnaissance, le maintien et le développement du bilinguisme cantonal par un soutien accru à la culture francophone, cela d'entente avec le CAF et le CJB.
- Il lui a demandé également de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin que les aspirations de la population francophone soient prises en compte par toutes les institutions culturelles du canton.
- Il lui a demandé en outre de veiller à ce que le rayonnement culturel souhaité pour le canton reflète bien son bilinguisme et sa diversité culturelle.
- Le CAF a demandé à être étroitement associé au développement et à la mise en pratique du concept culturel cantonal ainsi qu'à la révision totale de la LEAC.
- Il lui a demandé d'étudier la question de la sécurité sociale des artistes dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie culturelle cantonale.

Le 25 septembre 2008, le CAF a pris position sur le projet de Centre interjurassien d'expression artistique (CREA). Il a proposé que le projet soumis en consultation fasse l'objet d'un réexamen afin que soient soumis aux autorités cantonales :

- plusieurs modèles **d'institution** possibles
- une étude plus approfondie du **rôle et de la mission** du CREA, particulièrement concernant le volet « formation »
- des conditions de **partenariat** avec les structures biennoises, voire avec celles de l'espace BEJUNE, dans le but
  - de constituer un **réseau** régional des responsables des arts de la scène
  - de favoriser des échanges et de dynamiser les arts de la scène dans la région
  - d'obtenir des conditions intéressantes pour l'accueil de troupes venues d'ailleurs
  - de coordonner les programmes des spectacles des différentes salles de la région et de diversifier l'offre de manifestations
- plusieurs modèles possibles d'aménagement de locaux ou de construction
- plusieurs variantes pour le plan d'investissement et le budget de fonctionnement
- le cas échéant, un projet de concours d'architecture qui fixe un montant maximum pour la réalisation du CREA.

Le 20 novembre 2008, le CAF s'est exprimé au sujet des modifications de l'Ordonnance sur les commissions culturelles (OCC). Les points forts de sa prise de position étaient les suivants :

#### **a) Commissions intercantionales Berne-Jura**

- Le CAF salue la mise en place des deux commissions intercantionales Berne-Jura de littérature et des arts de la scène.
- Il propose que les compétences et les droits des anciennes commissions francophones de littérature, de théâtre et de la danse soient intégralement transférés aux deux nouvelles commissions intercantionales, notamment en ce qui concerne l'accès des artistes francophones aux ateliers bernois situés à l'étranger.
- Il propose également que l'on renforce la promotion des auteurs jurassiens et bernois francophones en favorisant la traduction de leurs œuvres dans les langues nationales. Le CAF suggère, en outre, que l'opéra soit ajouté aux arts de la scène qui feront l'objet de la médiation culturelle, notamment en milieu scolaire.

#### **b) Commissions cantonale bernoise pour le cinéma**

Le CAF demande qu'un membre au moins de la commission cantonale bernoise pour le cinéma soit francophone.

#### **c) Commissions d'experts**

Le CAF exprime le vœu que des experts francophones de la région biennoise soient pris en compte lors de la nomination des membres au sein des commissions d'experts.

#### **d) Commission francophone chargée des affaires culturelles générales**

Selon les modifications apportées à l'OCC, le CJB aura la compétence de nommer au maximum 4 membres de ladite commission. Le CAF souhaite obtenir l'assurance d'être entendu à ce sujet afin que des représentants de la région biennoise soient pris en compte. Dans cette perspective, il suggère qu'on étudie la possibilité d'inclure une mention à ce sujet à l'art. 8 de l'OCC.

L'Office cantonal de la culture a répondu positivement à toutes les propositions du CAF. Au sujet du dernier point, le CAF a obtenu l'assurance d'être consulté par le CJB au sujet de la nomination des 4 membres bernois au sein de la commission francophone chargée des affaires culturelles générales. Toutefois, il n'a pas la compétence de désigner des représentants biennois.

## 8. COLLABORATION AVEC LE CJB

### a. Base légale et objectifs

Les points forts du règlement commun sont les suivants :

1. Chaque année, les deux conseils se fixent un ou plusieurs objectifs communs
  2. Les séances plénières communes aux deux conseils et les séances communes des sections « Instruction publique », respectivement « Délégation à la coordination scolaire (DECOO) » et « Culture », respectivement « Affaires culturelles (SAC) » du CJB et du CAF ont lieu au moins une fois par année.
  3. Les président-e-s, les secrétaires généraux et les Bureaux des deux conseils collaborent de manière régulière afin de traiter les sujets communs aux deux conseils.
  4. La collaboration entre les deux conseils s'effectue selon quatre axes :
    - a) les décisions conjointes
    - b) les consultations d'un conseil par l'autre
    - c) les participations politiques sur les sujets communs
    - d) les autres domaines de compétences.
2. Dans le cadre de la réforme de la HE-ARO, conserver une offre de formation tertiaire dans le Jura bernois, en s'engageant pour le maintien d'un site de formation, d'un centre de Recherche & Développement et de la Direction de la filière Ingénierie à Saint-Imier.
3. Dans le cadre de la réforme de la HEP-BEJUNE, conserver une formation tertiaire à Bienne, en s'engageant pour le maintien et le développement du site bernois actuel de la Haute Ecole Pédagogique.
4. Intensifier la collaboration réciproque et mettre en place des projets culturels communs.

### b. Collaboration de la section DECOO du CAF avec la section INS du Conseil du Jura bernois

#### Inspecteurs scolaires

Les deux inspecteurs scolaires de la partie francophone du canton ayant donné leur démission en janvier 2008, le CAF et le CJB ont souhaité participer à la nomination des personnes qui leur succéderaient, car cette fonction revêt une importance certaine pour les établissements scolaires de la partie francophone du canton. Or, une participation des deux conseils au choix des candidat-e-s n'est pas prévue par la LStP. Un compromis a été trouvé : chaque conseil a désigné un-e représentant-e qui a rencontré le responsable des ressources humaines pour un échange de vue concernant les candidatures retenues. Roland Gurtner était le délégué du CAF.

#### Centre de puériculture du canton de Berne

Dans le cadre d'une pré-consultation, le 18 août 2008, le centre de puériculture du canton de Berne a informé le CAF et le CJB de son processus de fusion et de restructuration en cours. Il a assuré les deux conseils que le bilinguisme de la région Jura bernois-Seeland serait respecté et que la future responsable de cette région maîtriserait le français et l'allemand.

#### Formalisation des relations entre la COFRA et les sections DECOO du CAF et INS du CJB

Le 28 février 2008, le CAF et le CJB, à l'initiative de leurs sections DECOO et INS, ont proposé une formalisation de leurs relations avec la Direction de l'instruction publique. Les propositions, énumérées ci-dessous, ont toutes été acceptées par le conseiller d'Etat Bernhard Pulver :

1. La COFRA communique au CJB et au CAF le calendrier des séances des comités stratégiques SO-S2/Arc/HEP, des assemblées des chefs de départements CIIP, et des autres conférences politiques intercantionales traitant de coordination scolaire.
2. Deux fois par année, la stratégie générale ainsi que les enjeux majeurs à venir sont discutés entre d'une part le directeur de l'instruction publique, d'autre part le CJB (représenté par la section INS) et le CAF (représenté par la DECOO), qui informent leurs assemblées plénières respectives.
3. Dès que la Direction de l'instruction publique reçoit l'ordre du jour d'une séance telle que citée au point 1, elle le communique au CJB et au CAF avec les documents nécessaires. Si les délais le permettent, une information est donnée par la présidence de la COFRA et la personne responsable du dossier dans le cadre d'une séance commune de la section INS et de la DECOO, en vue d'une prise de position des deux conseils.
4. Si le délai ne permet pas de procéder de la sorte, ou si la nature de l'affaire ne permet pas un traitement en assemblée plénière, la section INS et la DECOO sont consultées par voie circulaire et les Bureaux du CJB et du CAF chargés d'émettre un préavis sur la base de leurs recommandations.

#### Haute Ecole spécialisée de l'Arc jurassien (HE ARC)

A mi-janvier 2008, le canton de Neuchâtel a finalement accepté la solution du COSTRA HE-Arc proposée par les cantons de Berne et du Jura en décembre 2006. La solution prévoyait une centralisation à Neuchâtel avec une antenne dans le Jura bernois et une autre dans le canton du Jura pour 2011. Pour le canton de Neuchâtel, le point sensible du plan proposé résidait dans la fermeture de l'école d'ingénieur située dans le Haut du canton. La DECOO s'est félicitée de ce dénouement heureux. Le centre de la He-Arc sera donc aménagé en ville de Neuchâtel dans le futur bâtiment Transeurope.

Le 19 février 2008, le CAF approuve l'autorisation de dépenses 2008 pour le crédit d'engagement annuel en faveur de la HES-SO, la HES-S2 et la HE-ARC c'est-à-dire la participation financière du canton de Berne au financement de ces institutions de formation.

Le 19 juin 2008, le CAF et le CJB approuvent le projet d'arrêté du Conseil-exécutif concernant l'intégration dans la HES-SO/S2 des domaines des arts (musique, arts de la scène et arts visuels).

Au cours de la séance du 13 octobre 2008, qui a réuni la DECOO, la section Instruction publique du CJB, la COFRA et le directeur de l'instruction publique, M. Pulver a informé les conseils qu'un avant-projet de Convention HES-SO a été rédigé. Les trois cantons impliqués dans la HE-Arc, à savoir Berne, Jura et Neuchâtel, sont unis pour défendre l'autonomie des écoles régionales dans les quatre domaines suivants: les formations post-grades et continues autofinancées, la communication et le rayonnement, la recherche appliquée et le développement (Ra&D), les partenariats externes. Ces quatre points ont également été

mentionnés dans la motion de la Commission interparlementaire (CiP). La Direction de l'instruction publique prévoit de consulter le CAF et le CJB au sujet du projet de la nouvelle convention HE-Arc au printemps 2009.

#### Haute Ecole Pédagogique intercantonale des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE)

Le 28 février 2008, le CAF et le CJB approuvent l'autorisation des dépenses 2008 pour le crédit d'engagement annuel en faveur de la Haute Ecole Pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP-BEJUNE) ; c'est-à-dire la participation financière du canton de Berne au financement de cette institution de formation.

En l'absence de Béatrice Sermet, Marcel Guélat a assisté à la réunion de la Députation en janvier 2008 et a informé celle-ci qu'une réflexion était en cours au sujet de l'avenir des trois sites de la HEP. L'évolution du nombre d'élèves, ainsi que des modifications prévues concernant le programme des cours pourrait induire une restructuration des sites de l'école. Il a alerté la Députation à ce sujet afin qu'ils manifestent leur solidarité pour le site de la HEP à Bienne.

Le 27 mars, le COSTRA de la HEP-BEJUNE a lancé une analyse au sujet du regroupement de ses sites. Du point de vue organisationnel, c'est la Direction de la HEP-BEJUNE qui mène cette analyse et qui devra présenter ses pistes au comité stratégique de la HEP-BEJUNE (COSTRA). Suite à la démission de Maurice Tardif, recteur de l'institution, le projet de réorganisation a été mis en attente et sera un des projets importants qui sera confié à son successeur.

En mai 2008, le Comité stratégique de la HEP-BEJUNE a annoncé la nomination de Jean-Pierre Faivre en qualité de recteur de la HEP-BEJUNE pour le 1er août 2008. En juin 2008, il ratifie la nomination de Fred-Henri Schnegg en qualité de doyen de la plate-forme préscolaire et primaire de la HEP-BEJUNE (plate-forme 1). En raison de sa nomination, ce dernier a quitté son mandat d'élu au CJB. Le CAF a exprimé sa satisfaction, car un représentant bernois est à nouveau membre du Conseil de Direction de cette institution.

Au cours de la séance du 13 octobre 2008, qui a réuni la DECOO, la section Instruction publique du CJB, la COFRA et le directeur de l'instruction publique, Bernhard Pulver, les deux conseils ont demandé à se prononcer sur le projet de mandat de restructuration de l'institution. M. Pulver s'est alors engagé à les consulter dès qu'il y aura des éléments politiques qui viendront s'engager dans le débat.

#### Soutien à l'Association pour l'éducation sexuelle dans les écoles (APESE)

La DECOO et la section Instruction publique du CJB (INS) ont reçu les représentants de l'APESE, le 31 mars 2008. Les sections des deux conseils ont confirmé à l'INS que l'éducation sexuelle était d'une grande importance et que cet enseignement devait continuer d'être dispensé par des formateurs et des formatrices ayant une formation reconnue et qui ne fassent pas partie du personnel enseignant de la classe concernée par ces cours. Elles ont formulé leur demande ainsi :

- a) Un nouveau statut des formateurs et des formatrices doit être défini en accord avec les responsables de l'APESE, en prenant éventuellement pour modèle ce qui semble se mettre en place dans la partie alémanique du canton, en collaboration avec Santé Bernoise.
- b) Le statut doit prévoir la prise en charge de l'ensemble des frais et des tâches inhérents à cette activité.
- c) Une place doit être réservée à l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires.

## Consultation concernant la révision totale de l'ordonnance de la maturité professionnelle fédérale

Le CAF et le CJB ont été consultés au sujet de la révision totale de l'Ordonnance de la maturité professionnelle fédérale. Le 17 juin 2008, ils se sont prononcés en soutenant, pour l'essentiel, les recommandations du groupe de travail de la Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire et des écoles professionnelles de la partie francophone du canton de Berne.

Ils ont souligné la différence entre les deux types de formation que sont la maturité gymnasiale et la maturité professionnelle.

Ils ont exprimé le souhait que la maturité professionnelle ne devienne pas une formation plus « généraliste » à l'instar de la maturité gymnasiale et qu'une nouvelle proposition d'ordonnance conservant les orientations spécifiques de la maturité professionnelle soit élaborée par qui de droit. Le CAF et le CJB ont invité les autorités à suivre les recommandations du groupe de travail de la Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire.

### **c. Collaboration de la Section des affaires culturelles du CAF avec la Section Culture du Conseil du Jura bernois**

#### Association pour l'édition et la promotion d'œuvres littéraires (AEPOL)

Le 25 février 2008, le Conseil-exécutif du canton de Berne a approuvé la demande du CAF et du CJB pour une subvention de 194'000 francs réparti sur les années 2008 et 2009 en faveur de l'Association pour l'édition et la promotion d'œuvres littéraires de l'Arc jurassien suisse (AEPOL), dirigée par le Biennois Patrick Amstutz, originaire du Jura bernois. Le CAF a donné un préavis positif pour une somme de 94'000 francs prélevée sur son budget.

#### Opéra « Don Giovanni »

Le 5 mars 2008, la SAC a décidé de donner un préavis positif à une subvention de 150'000 francs pour le projet d'Opéra « Don Giovanni », en collaboration avec la section Culture du CJB. Le spectacle a ensuite été présenté dans le Jura bernois, à Bienne, ailleurs en Suisse romande et en France. Le CJB a également soutenu le projet à hauteur de 150'000 francs et la collaboration CAF-CJB, ainsi que le spectacle en lui-même, ont été un succès important.

#### Association pour une collection d'études littéraires (ACEL)

Le 2 juillet 2008, les deux conseils ont également approuvé une subvention pluriannuelle à l'Association pour une collection d'études littéraire (ACEL), dont le directeur est Patrick Amstutz. Il s'agit d'une somme de 20'000 francs pour les années 2008 à 2010, à savoir 60'000 francs en tout. Le CAF a approuvé un prélèvement de la moitié de cette subvention sur son budget, à savoir un montant de 30'000 francs. La collaboration CAF-CJB a également été un succès dans ce cas.

### **d. Étude statistique sur la représentation des francophones dans l'administration cantonale**

En novembre 2007, le CAF et le CJB ont demandé à la Direction cantonale des finances qu'une étude statistique sur la représentation des francophones dans l'administration soit effectuée.



Au cours de la séance plénière commune CAF-CJB du 29 octobre 2008, les deux conseils ont pris position au sujet de l'étude statistique sur la représentation des francophones dans l'administration cantonale. Ils ont constaté que la proportion des francophones était relativement conforme à leur poids dans la population totale, ce qui permet de rectifier un sentiment de sous-représentation. On constate néanmoins que les francophones sont plus présents dans l'administration décentralisée et que la Direction des finances, la plus centralisée, comporte la proportion la plus basse de francophones. Les statistiques ont été remises à Michel Schwob, vice-chancelier en vue des travaux de révision des directives cantonales sur la représentation des francophones.

#### **e. Soutien au programme de vaccination contre le cancer du col de l'utérus et projet-pilote de dépistage du cancer du sein**

En janvier 2008, le CAF et le CJB ont appuyé la Direction de la santé publique du canton de Berne en vue de la mise en place d'un programme de vaccination contre le cancer du col de l'utérus. Ils l'ont également sollicitée afin qu'un projet-pilote de dépistage du cancer du sein au moyen de la mammographie, soit réalisé dans le Jura bernois. Le CAF a souhaité qu'il soit également étendu au district bilingue de Bienne, voire à tout le canton. Les deux conseils ont été entendus.

#### **f. Groupe de réflexion sur la mise en place de la conférence régionale Jura bernois-Bienne-Seeland**

Dès janvier 2008, Silvia Steidle, membre du CAF, a participé au groupe de réflexion sur la mise en place de la conférence régionale Jura bernois-Bienne-Seeland. Ce groupe a été créé par l'Association régionale Jura-Bienne. L'introduction de la nouvelle politique régionale (NPR) au niveau fédéral implique la suppression du financement des associations régionales basées sur la LIM (Loi sur les investissements en régions de montagne). Dans ce cadre, le canton de Berne a institué les conférences régionales comme acteurs majeurs du développement régional. Le groupe de réflexion s'est notamment penché sur la question de la division de la conférence Jura bernois-Bienne-Seeland en deux ou trois sous-conférence. La solution des deux sous-conférences a été plébiscitée par le groupe de réflexion. Le 3 juin 2008, le CAF, dans sa prise de position, a appuyé le modèle des deux sous-conférences dont chacune d'elle inclut la région biennoise. Il a également proposé un resserrement des liens entre la sous-conférence du Seeland et le CAF.

#### **g. Relations CAF-CJB- Direction de l'instruction publique**

Le 28 février 2008, le CAF et le CJB ont souhaité clarifier leur mode de participation dans les conférences politiques intercantionales concernant la Direction de l'instruction publique, telles que les comités stratégiques HES-SO/SO2, HE-Arc, HEP-BEJUNE et l'assemblée des chefs de la CIIP. Bien que le rapport sur l'Ordonnance sur le statut particulier signale la possibilité d'une participation d'un membre de chacun des deux conseils aux conférences politiques intercantionales, les deux conseils y ont renoncé au vu de la bonne collaboration entre les deux conseils et la Direction de l'instruction publique. Le CAF et le CJB ont souhaité formaliser le mode de collaboration, en précisant la fréquence et les thèmes des séances communes ainsi que le contenu et les délais concernant les échanges d'informations entre les séances.

#### **h. Soutien au projet ZEB (projet d'extension du réseau ferroviaire suisse)**

Le 28 février 2008, le CAF et le CJB ont élaboré une prise de position concernant le projet ZEB (projet d'extension du réseau ferroviaire suisse) à l'intention des trois parlementaires

fédéraux qui proviennent de Bienne et du Jura bernois. Les deux conseils souhaitent que les options d'extension dans l'arc jurassien prévues par ZEB, comme le tunnel de Gléresse, ne soient pas abandonnées dans le plan de financement qui sera abordé par les chambres fédérales en mars 2008.

#### **i. Mise au concours du poste de chef-fe du Service cantonal des monuments**

Le 16 avril 2008, le CAF et le CJB ont constaté que la mise au concours du poste de chef-fe du Service cantonal des monuments avait été publiée exclusivement en allemand dans les médias suisses alémaniques et qu'elle était absente des médias romands. Ils l'ont signalé à la Direction de l'instruction publique, qui a remédié à cette lacune.

#### **j. Commission cantonale pour l'intégration de la population étrangère**

Le 26 juin 2008, les deux conseils ont été consultés par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale concernant la composition de la commission cantonale pour l'intégration de la population étrangère nouvellement mise en place. Etant donné qu'il n'y avait qu'un représentant francophone dans celle-ci, le CAF et le CJB ont demandé à augmenter la représentation francophone, à créer une sous-commission francophone et à bien représenter le milieu urbain biennois, qui réunit une grande partie de la population étrangère de la partie francophone du canton.

Le 28 août 2008, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale a répondu qu'elle souhaitait améliorer la représentation des francophones dans la commission cantonale pour l'intégration de la population étrangère en y ajoutant un représentant du CAF et du CJB. Le 1er septembre 2008, les deux conseils ont élu Silvia Steidle pour les représenter au sein de cette commission en raison de son expérience dans le domaine de la migration.

#### **k. Déménagement de l'unité francophone de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) à Nidau et nomination d'un nouveau responsable francophone**

Le 4 juin 2008, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques a informé le Conseil du Jura bernois, et non le CAF, que l'unité francophone de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) déménagerait au château de Nidau en octobre de la même année, car il devait quitter le bâtiment sis à la rue de l'Hôpital 20, à Bienne, pour faire place à la police cantonale. Le CJB a répondu qu'il devait non seulement être informé, mais également consulté sur ce projet, car l'implantation de l'unité francophone de l'OACOT est soumise à la LStP, art. 48, qui stipule qu'elle doit se trouver dans le Jura bernois ou dans le district bilingue de Bienne. Or Nidau n'est pas situé dans le district bilingue de Bienne et ce dernier ne sera pas supprimé suite à l'introduction de la réforme de l'administration cantonale décentralisée dès janvier 2010.

Le 4 septembre 2008, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques a consulté le CAF et le CJB au sujet du déménagement de l'unité francophone des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) au château de Nidau, prévu pour début octobre. Le CAF et le CJB s'y sont opposés, car ce déménagement n'était pas conforme aux dispositions de la LStP. Malgré l'avis négatif des deux conseils, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques a procédé au déménagement de l'office concerné dans le château de Nidau en octobre 2008. Les deux conseils ont ensuite exprimé leur mécontentement à la Direction

concernée. Cette dernière a promis, à l'avenir, de consulter les deux conseils lorsque la LStP le prévoit.

Le 18 décembre 2008, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques ont consulté le CAF et le CJB au sujet de la nomination d'un chef de l'unité francophone des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Jusqu'à cette date, la section francophone de l'OACOT, située à Nidau, n'avait pas de chef. La LStP ne prévoyait pas de consultation du CAF et du CJB dans ce cas, puisque ce poste était nouveau. Cependant, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques a sollicité l'avis des deux conseils.

## **I. Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales**

En novembre 2007, les secrétaires généraux du CAF et du CJB ont assisté à une rencontre organisée par le comité consultatif de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales. Celui-ci a publié ses conclusions le 8 septembre 2008 qui mentionnent que, de manière générale, la minorité francophone est relativement bien protégée en Suisse.

### **m. Projet « Santé et sécurité au travail » du beco**

Le 10 novembre 2008, le beco - Economie bernoise a communiqué son rapport final sur la réorganisation du domaine « Santé et sécurité au travail » au CAF et au CJB. En 2007 déjà, les deux conseils s'étaient préoccupés du maintien du site de Nidau et redoutaient un projet de centralisation du domaine « Santé et sécurité au travail », suite à d'importantes modifications légales qui le touchaient. Les demandes des deux conseils consistaient au maintien du site de Nidau et de ses employés francophones afin que les entreprises francophones du nord du canton puissent recevoir des services dans leur propre langue. Le rapport du beco répond aux deux demandes citées, tout en soulignant que le canton ne peut garantir que les deux sites de Berne et Nidau bénéficient de toutes les connaissances spécialisées nécessaires. Le bilinguisme en sort renforcé.

## **9. COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES DU CONSEIL**

### **a. Forum du bilinguisme**

En décembre 2007, le CAF a pris contact avec le Forum du bilinguisme afin d'analyser la situation de Canal 3. Le 18 avril 2008, Béatrice Sermet, présidente et Marc Roethlisberger, secrétaire général du CAF, ont rencontré Denise Bolle, nouvelle directrice des programmes de Canal 3 accompagnée de MM. Geissbühler et Jeannerat, également membres de la direction. Les différents enjeux liés à l'avenir du média et de son caractère francophone ont été évoqués.

Le 28 août 2008, le CAF et le Forum du bilinguisme prennent position au sujet des statistiques des employés francophones dans l'administration communale biennoise après les avoir analysées. Ils expriment leur satisfaction quant à la représentation des francophones dans l'administration communale. Ils constatent cependant que les cadres francophones hors classe ne sont que 21%, alors que la proportion de la population francophone de la ville de Bienna est de 40% et que la représentation francophone dans les Directions de la sécurité et des travaux publics, respectivement 23% et 18%, pourrait être améliorée.

Les deux institutions ont félicité la commune d'Evilard de son exemplarité en matière de bilinguisme, puisque la proportion des employés germanophones et francophones est de 50%-50%.

Le 18 décembre 2008, le Conseil municipal de Bienne a remercié le CAF et le Forum du bilinguisme de leur courrier concernant l'analyse statistique et s'est engagé à mettre en œuvre une deuxième vague de procédures de labellisation avec d'autres départements de l'administration communale.

### **b. Conseil-exécutif**

Le 22 avril 2008, le Conseil-exécutif in corpore a rencontré le CAF à Bienne afin de passer en revue les thèmes d'intérêts communs. La formation professionnelle, la stratégie culturelle du canton et les lignes directrices du CAF ont été au centre des débats. La difficulté de trouver des places d'apprentissage pour les jeunes francophones biennois, une des préoccupations majeures du CAF, a été évoquée de manière appuyée. Le Conseil-exécutif et le CAF ont constaté leur convergence de vue quant à l'importance à attribuer à Bienne, à sa région, à son bilinguisme et à sa minorité francophone dans la perspective de l'étude menée par l'Assemblée interjurassienne au sujet de l'avenir de la région.

### **c. Direction de l'instruction publique**

Bernhard Pulver, conseiller d'Etat et directeur de l'Instruction publique, a rencontré le CAF le 30 janvier 2008. La question du bilinguisme cantonal en lien avec la formation et la culture du district bilingue de Bienne a été au centre des discussions. Le CAF a exprimé l'importance que revêtent pour lui les travaux de l'Assemblée interjurassienne (AIJ). Le conseil d'Etat B. Pulver a assuré le CAF que le Conseil-exécutif était sensible à l'avenir de la communauté francophone de Bienne quelles que soient les pistes proposées. Les membres du CAF ont réitéré leurs préoccupations concernant l'accès des jeunes francophones à la formation duale (problème des places d'apprentissage).

### **d. Préfecture de Bienne**

La préfecture a informé la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale et le CAF de la mise au concours, le 27 février 2008, d'un poste à l'Office du médecin cantonal, situé à Bienne, publiée en allemand seulement dans la feuille officielle du district de Bienne.

Le CAF a invité M. Garbani à sa séance plénière du 27 août 2008. L'organisation de la future préfecture de l'arrondissement de Bienne, dont le siège sera à Nidau a été au centre des discussions. Le projet de réforme de l'administration décentralisée prévoit la création de cinq régions administratives et de dix arrondissements dès janvier 2010. Le district bilingue de Bienne continuera d'exister. Administrativement, l'arrondissement bilingue de Bienne constituera dès janvier 2010, une nouvelle entité qui regroupera 18 communes germanophones et 2 communes bilingues de l'agglomération biennoise.

Le CAF a exprimé sa préoccupation concernant le maintien du bilinguisme dans le nouvel arrondissement de Bienne, puisqu'il sera très majoritairement germanophone. Selon le préfet, la nouvelle préfecture sera au service d'un plus grand nombre de clients francophones, Le personnel francophone actuel devrait donc être renforcé. Il a regretté que l'implantation de la nouvelle préfecture se fasse à Nidau, une commune germanophone. Le préfet de Bienne est traditionnellement francophone dans le district de Bienne, par convention tacite, puisque le maire est traditionnellement germanophone depuis longtemps. Or, l'élection d'un préfet francophone sera beaucoup moins probable dans le nouvel arrondissement en raison de la disparition des équilibres linguistiques. Le CAF et le préfet s'accordent pour se consulter réciproquement concernant ce dossier afin d'élaborer une

démarche concertée. Le 26 novembre 2008, le CAF a adressé une demande en trois points à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE):

- 1) L'engagement permanent d'un préfet-suppléant ou d'une préfète-suppléante à temps complet ou partiel qui soit de langue maternelle française si celle du préfet est l'allemand ou vice-versa.
- 2) La garantie d'un poste de juriste de langue maternelle française à 50% au minimum.
- 3) L'amélioration de la qualité des textes français issus de la préfecture et de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques à destination de cette dernière en sollicitant davantage le service de traduction prévu à cet effet.

La Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques a accueilli favorablement les demandes du CAF et s'est engagée à maintenir une représentation francophone équitable dans le personnel de la future préfecture, sans formuler de propositions précises chiffrées.

#### **e. Députation francophone biennoise du Grand conseil**

Dans sa séance du Bureau du 21 octobre 2008, le CAF a appuyé la proposition du secrétaire général, qui a proposé d'étendre le réseau de relations du CAF, en organisant une séance avec la Députation francophone biennoise du Grand conseil le 14 janvier 2009.

#### **f. Députation francophone du Grand conseil**

Formée des députées et députés du Jura bernois et de Bienne romande, la Députation défend au Grand Conseil, organe législatif du canton de Berne, les intérêts du Jura bernois et de la population francophone du cercle électoral de Bienne-Seeland. Elle se réunit en séance avant chaque session, soit cinq fois par année. Le CAF – comme le CJB – est invité à y déléguer sa présidente ou, en cas d'empêchement, son vice-président qui siègent à titre consultatif. En 2008, le CAF a été représenté lors de chacune des séances.

#### **g. Commune d'Evilard**

Le 7 novembre 2008, le Conseil municipal d'Evilard a soutenu la position du CAF et du CJB concernant leur opposition au déménagement de l'unité francophone des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) dans le château de Nidau et a fait part de sa position à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques. La commune d'Evilard a souligné qu'elle accordait une grande importance au bilinguisme et à la sensibilité de la minorité francophone.

## **h. Ville de Bienne**

L'art. 5 du règlement communal de la ville de Bienne concernant le Conseil des affaires francophones définit la participation politique de la manière suivante :

« 1 Le Conseil municipal soumet pour avis au Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne les affaires particulièrement importantes pour le bilinguisme, et principalement pour la population biennoise francophone.

2 Les affaires selon 1er alinéa, préparées par le Conseil de ville, ou bien par le Bureau du Conseil de ville, ou par des commissions du Conseil de ville, peuvent être soumises pour avis directement par le Conseil de ville au Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne. »

Dans le but de clarifier ses relations avec les autorités biennoises, le CAF a adressé, le 27 novembre 2008, une lettre au Conseil municipal de la ville de Bienne lui demandant :

- que les relations que le Conseil municipal de la ville de Bienne souhaite entretenir avec le CAF soient définies plus clairement ;
- que les domaines pour lesquels l'avis du CAF est requis soient précisés ;
- que les modalités de consultation du CAF par les autorités biennoises soient clarifiées
- enfin de s'entendre au sujet du rôle que le CAF pourrait être appelé à jouer dans la vie politique régionale, notamment dans les affaires qui concernent directement la population francophone, cela indépendamment des affaires culturelles et scolaires.

## **10. INFORMATIONS GENERALES**

Le 4 mars 2008, le Bureau du CAF a rencontré l'Association bernoise des notaires et avocats stagiaires francophones (ABENAS).

Le 9 avril 2008, le CAF a été informé de la réponse du Conseil municipal concernant le postulat « Bienne romande vous attend » d'Alain Nicati, membre du groupe Forum. Le postulat proposait d'améliorer la promotion de la ville de Bienne, notamment en organisant une campagne d'information dans les médias francophones. Le Conseil municipal a estimé que les efforts de la ville en faveur de la promotion du bilinguisme étaient suffisants et qu'une telle campagne d'information ne se justifiait pas.

## **11. COMMUNICATION**

### **a. Site Internet / Intranet**

Le projet a été divisé en deux phases :



Mise en place d'un site internet pour le grand public et la presse

Mise en place d'un site intranet pour les membres du CAF

Le site internet a été mis en ligne le 30 janvier 2008 à la grande satisfaction de tous. La collaboration avec le CJB s'est révélée être une solution efficace, car de nombreuses

ressources ont pu être mises en commun. Le secrétaire général, Marc Roethlisberger, a dirigé le projet Internet et Intranet. La secrétaire du CAF, Aurélie Guillon, y a joué un rôle essentiel grâce à ses compétences pointues dans le domaine concerné.

Le 3 avril 2008, le CAF a résilié son contrat d'hébergement avec Infomaniak, situé à Genève, et a conclu un nouveau contrat avec Pomzed, une entreprise régionale qui offre un plus grand éventail de services.

Le site intranet, destiné exclusivement aux membres du CAF, a été ouvert le 1<sup>er</sup> septembre 2008. Il contient tous les documents internes du CAF, disposés selon un classement systématique afin de faciliter leur recherche. Le site Intranet a également été bien accueilli par les membres du CAF, qui ont apprécié le confort et à la convivialité qu'il offre à ses utilisateurs.

## **b. Médias**

D'une manière générale, le CAF a organisé autant de conférences de presse que de séances plénières, qui sont au nombre de 7 en 2008. Les relations entre le conseil et les médias sont excellentes. Ceux d'entre eux qui ont une portée régionale reflètent régulièrement les activités du CAF.

En mai 2008, la présidente du CAF a été invitée par le journal Bieler Tagblatt à participer à une conférence sur le l'autoroute A5, en présence de la conseillère d'Etat en charge des travaux publics, Barbara Egger-Jenzer. Or, le débat n'a eu lieu qu'en allemand. Le CAF en a donc informé le Forum du bilinguisme et a proposé au média concerné de mieux respecter le principe du bilinguisme lors de débats d'une telle importance.

## **12. STATISTIQUES <sup>4</sup>**

Les séances plénières du CAF ont été au nombre de 7 en 2008. Le taux de participation aux séances plénières du CAF a été de 81%, un indice positif, mais inférieur de 7% à celui de l'année précédente.

Le Bureau du CAF a organisé 9 séances en 2008. Le taux de présence aux séances est de 82%, alors qu'il était de 91% en 2007, ce qui peut encore être considéré comme un bon indicateur de motivation de ses membres.

La Délégation à la coordination scolaire romande et interjurassienne (DECOO) s'est réunie 10 fois en 2008. Le taux de participation y est aussi élevé, à savoir 78% (83% en 2007).

La Section des affaires culturelles (SAC) s'est réunie 10 fois en 2008. Son taux de participation est de 84 % (82% en 2007), ce qui est également très satisfaisant.

---

<sup>4</sup> Les statistiques détaillées se trouvent dans les annexes

## **13. CONCLUSION**

### **a. Mesure des objectifs**

Au début de l'année 2008, le CAF s'est fixé les objectifs suivants :

#### **Institutions**

##### **1) Participation à la mise en place de la Conférence régionale Seeland-Bienne-Jura bernois en collaboration avec les organismes régionaux.**

Cet objectif a été réalisé grâce à la représentation du CAF au sein du groupe de réflexion sur les collaborations futures dans le cadre de la stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR). Le CAF a également pris position sur le rapport élaboré par ce groupe (cf. chapitre 5b Consultations). Toutefois, les travaux de mise en place n'ont pas encore commencé.

##### **2) Analyser, en collaboration avec les autorités municipales, les impacts des scénarios de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) sur l'avenir de la communauté francophone du district bilingue de Bienne.**

L'AIJ a prévu de publier son rapport final sur l'avenir institutionnel du Jura bernois en 2008, publication qui a été repoussée au printemps 2009. Le CAF n'a pas encore pu prendre position à ce sujet. Toutefois, il a exprimé son souhait au Conseil-exécutif de voir la ville de Bienne impliquée dans le processus de réflexion (cf. chapitre 9b).

#### **Culture**

##### **3) Promouvoir la culture francophone du district bilingue de Bienne et préciser le rôle du CAF dans les subventions culturelles. Mieux définir les relations du CAF avec l'Office cantonal de la culture, le service de la culture de la ville de Bienne et celui de la commune d'Evilard.**

Par ses préavis et ses propositions, le CAF a pleinement joué le rôle qui lui est assigné à savoir celui de soutenir et de promouvoir la culture francophone dans le district bilingue de Bienne. Il a été entendu dans la plus grande majorité des cas. Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, Aline Delacrétaz a été nommée à la tête de la Section francophone de l'Office cantonal de la culture (OC). Ce dernier a chargé un de ses collaborateurs, Jérôme Benoît, d'assurer le lien entre le CAF et l'OC (cf. chapitre 7).

#### **Formation**

##### **4) Soutenir le développement de l'offre de formation francophone dans le district bilingue de Bienne, en particulier dans le cadre du projet du Centre professionnel du Jura bernois (CPJB).**

Un membre du CAF a été nommé dans le groupe de pilotage du CPJB et il a fait valoir son point de vue à ce sujet. De même un représentant des écoles biennoises a été accueilli dans le groupe d'études. En décembre 2008, le CAF a adressé une nouvelle demande aux autorités cantonales afin de créer un groupe de travail pour des études complémentaires au mandat interjurassien. Cette demande a reçu une réponse favorable de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne. (cf. chapitre 6d).



- 5) Soutenir activement les activités des associations APESE (Association pour l'éducation sexuelle à l'école) et AJIR (Aider les Jeunes à s'impliquer pour se Réaliser) afin que les objectifs qu'elles se sont fixés soient atteints rapidement.**

L'APESE a reçu l'assurance de la Direction de l'instruction publique qu'elle tiendra compte des demandes de l'APESE dans la mise en place du nouveau plan d'études. Le CAF a appuyé la demande de fonds de l'association AJIR et est intervenu auprès de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne à ce sujet. L'association a obtenu des fonds de la Confédération et du canton, ce qui lui assure un financement sur une période de 3 ans, à savoir jusqu'en 2009 (cf. chapitre 6h). La question de la suite du projet après cette date reste toutefois ouverte.

## **Bilinguisme**

- 6) Préciser la collaboration avec le Forum du bilinguisme pour le maintien et la promotion du bilinguisme dans le district bilingue de Bienne.**

La collaboration entre le CAF et le Forum du bilinguisme s'est intensifiée depuis 2007 (cf. chapitre 9a).

- 7) Suivre la planification hospitalière régionale et prendre position sur les modèles proposés.**

Le CAF n'a pas été consulté à ce sujet en 2008, mais reste attentif à l'évolution en cours dans ce secteur.

## **Objectifs communs 2008 CAF-CJB**

- 8) Renforcer la cohésion cantonale. Mener une réflexion sur une vision moderne du bilinguisme dans le canton de Berne, en particulier dans l'administration cantonale. Améliorer la participation du CAF et du CJB à la vie politique cantonale.**

Le CAF et le CJB ont exprimé leur satisfaction concernant leurs relations avec la Direction de l'instruction publique et ont proposé de les formaliser en formulant différentes propositions qui ont toutes été acceptées par celle-ci (cf. chapitre 6a). Par contre, les deux conseils ont exprimé leurs attentes quant à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) quant à l'avenir de leurs relations, cela suite aux affaires traitées (le bilinguisme de la préfecture du futur arrondissement de Bienne et le déménagement de l'Unité francophone de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) au château de Nidau). Le CAF et la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques se sont engagés à améliorer leur collaboration dès 2009.

- 9) Dans le cadre de la réforme de la HE-Arc, conserver une offre de formation tertiaire dans le Jura bernois, en s'engageant pour le maintien d'un site de formation, d'un centre de Recherche & Développement et de la Direction de la filière Ingénierie à Saint-Imier.**

Le CAF a appuyé sans réserve les démarches du CJB dans ce domaine (cf. chapitre 6b).

**10) Dans le cadre de la réforme de la HEP-BEJUNE, conserver une formation tertiaire à Bienne, en s'engageant pour le maintien et le développement du site bernois actuel de la Haute Ecole Pédagogique.**

Dans le cadre d'une restructuration annoncée, le CAF a défendu le principe du maintien du site biennois de la HEP-BEJUNE en invoquant sa position centrale dans l'espace BEJUNE et en soulignant ses grandes capacités d'accueil (cf. chapitre 6c).

**11) Intensifier la collaboration réciproque et mettre en place des projets culturels communs.**

La collaboration avec la section Culture du Jura bernois a été marquée par le soutien à trois projets d'envergure (cf. chapitre 7d).

**Le CAF constate avec satisfaction qu'il a atteint, dans une très large mesure, les objectifs qu'il s'était fixés pour l'année 2008.**

## **b. Perspectives**

L'année 2008 a été intense, autant pour les membres du conseil que pour le secrétariat général. Le nombre total de séance s'est élevé à 36 en 2008, alors qu'il n'était que de 34 en 2007, sans compter les séances de travail individuelles ou en petits comités. La période de mise en place du secrétariat s'est prolongée jusqu'en automne 2008, date à laquelle le site intranet a été mis à la disposition du conseil et que tous les modèles de documents ont été finalisés.

Les relations entre le CAF, le CJB et le Directeur de l'instruction publique sont empreintes de confiance. L'engagement de Guy Lévy au poste de secrétaire général adjoint de la Direction de l'instruction publique et la mise en place d'une rencontre mensuelle avec les secrétaires généraux ont contribué à créer un climat de travail très serein.

L'accord conclu avec le Fonds de loterie, géré par la Direction de la police et des affaires militaires, a également élargi le champ d'action de la Section des affaires culturelles.

Si les rapports entre le CAF et la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques ont été marqués par des malentendus, ils ont permis au CAF d'exprimer clairement ses attentes. Ce dernier espère qu'à l'avenir, notamment au sujet du renforcement du personnel francophone et du bilinguisme de la future préfecture de l'arrondissement de Bienne, ses propositions seront entendues et retenues.

Bien que les compétences du CAF soient limitées, on constate avec satisfaction que ses prises de position ont été entendues et qu'un grand nombre de ses propositions ont été acceptées par l'administration publique. Le CAF s'est imposé peu à peu comme représentant de la communauté francophone du district bilingue de Bienne.

Il lui reste des défis de taille à relever pour l'avenir, et plus particulièrement pour l'année 2009. Il souhaite mieux définir sa collaboration avec la ville de Bienne et, le cas échéant, l'intensifier. Deux dossiers très importants seront mis en consultation au printemps 2009. Il s'agit de la proposition de modèles pour la création d'une conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois et du rapport final de l'Assemblée interjurassienne. Si les sujets sont bien distincts, force est de constater que le CAF, par la conviction qu'il mettra à défendre les intérêts des francophones du district, montrera qu'il est un organe à prendre en compte pour l'avenir de la région.

## **14. SCHLUSSBETRACHTUNG**

## a. Ziele

Der RFB hat sich Anfang 2008 folgende Ziele gesetzt:

### Institutionen

#### 1) Mitwirkung in Zusammenarbeit mit den regionalen Organen bei der Errichtung der Regionalkonferenz Biel/Bienne-Seeland-Berner Jura.

Dieses Ziel konnte dank der Vertretung des RFB in der Arbeitsgruppe «Künftige Zusammenarbeit im Rahmen der Strategie für Agglomerationen und regionale Zusammenarbeit (SARZ)» erreicht werden. Der RFB hat ebenfalls zum Bericht dieser Gruppe Stellung genommen (s. Kap. 5b Vernehmlassungen). Die entsprechenden Arbeiten im Zusammenhang mit der Errichtung der Regionalkonferenz wurden jedoch noch nicht aufgenommen.

#### 2) Analyse, in Zusammenarbeit mit den Stadtbehörden, der Auswirkungen der von der Interjurassischen Versammlung (IJV) entwickelten Szenarien auf die Zukunft der französischsprachigen Gemeinschaft des zweisprachigen Amtsbezirks Biel.

Die IJV hatte geplant, ihren Schlussbericht über die institutionelle Zukunft des Berner Juras 2008 zu veröffentlichen; dieser Termin wurde jedoch auf das Frühjahr 2009 verschoben. Der RFB konnte sich somit noch nicht dazu äussern. Er hat gegenüber dem Regierungsrat indessen den Wunsch geäussert, dass die Stadt Biel in den Reflexionsprozess mit einbezogen werde (s. Kap. 9b).

### Kultur

#### 3) Fördern der frankophonen Kultur im zweisprachigen Amtsbezirk Biel und klären der Rolle des RFB bei der Gewährung von Kulturbeiträgen. Klarere Definition der Beziehungen des RFB zum kantonalen Amt für Kultur, zur Dienststelle für Kultur der Stadt Biel sowie zur Kulturstelle der Gemeinde Leubringen.

Der RFB hat mit seinen Stellungnahmen und Vorschlägen die ihm zugewiesene Rolle, d.h. Unterstützung und Förderung der frankophonen Kultur im zweisprachigen Amtsbezirk Biel, vollständig ausgefüllt. Er konnte sich in den allermeisten Fällen Gehör verschaffen. Am 1. Januar 2008 wurde Aline Delacrétaz zur Vorsteherin der französischsprachigen Abteilung des Amtes für Kultur (AK) ernannt. Das AK hat einen seiner Mitarbeiter, Jérôme Benoît, mit der Sicherstellung der Beziehungen zwischen dem RFB und dem AK beauftragt (s. Kap. 7).

### Bildung

#### 4) Unterstützen des Ausbaus des französischsprachigen Bildungsangebots im zweisprachigen Amtsbezirk Biel, insbesondere im Rahmen des Projekts für ein bernjurassisches Berufsbildungszentrum (*Centre professionnel du Jura bernois, CPJB*).

Ein Mitglied des RFB wurde in die Steuerungsgruppe des CPJB gewählt, wo es seine Haltung vertreten kann. Ausserdem wurde ein Vertreter der Bieler Schulen in die Studiengruppe aufgenommen. Im Dezember 2008 ersuchte der RFB die Kantonsbehörden erneut, für die Zusatzstudien zum interjurassischen Mandat eine Arbeitsgruppe zu bilden. Diesem Ersuchen wurde von der Erziehungsdirektion des Kantons Bern entsprochen (s. Kap. 6d).

#### 5) Aktive Unterstützung des Vereins APESE (*Association pour l'éducation sexuelle à l'école*) und des Hilfe-zur-Selbsthilfe-Projekts AJIR (*Aider les Jeunes*)

**à s'impliquer pour se Réaliser), damit deren Ziele rasch erreicht werden können.**

Der Verein APESE hat von der Erziehungsdirektion die Zusicherung erhalten, dass sie seinen Anliegen bei der Einführung des neuen Lehrplans Rechnung tragen wird. Der RFB hat das Finanzierungsgesuch der Vereins AJIR unterstützt und ist diesbezüglich bei der Erziehungsdirektion vorstellig geworden. Der Verein hat vom Bund und vom Kanton Finanzmittel erhalten, womit seine Finanzierung für drei Jahre (bis 2009) gesichert ist (s. Kap. 6h). Offen bleibt hingegen die Frage, wie es nach diesem Datum weitergehen wird.

## **Zweisprachigkeit**

### **6) Umschreiben der Zusammenarbeit mit dem Forum für die Zweisprachigkeit, um die Zweisprachigkeit im zweisprachigen Amtsbezirk Biel zu erhalten und zu fördern.**

Die Zusammenarbeit zwischen dem RFB und dem Forum für die Zweisprachigkeit konnte seit 2007 intensiviert werden (s. Kap. 9a).

### **7) Begleiten der regionalen Spitalplanung und Stellungnahmen zu den vorgeschlagenen Modellen.**

Der RFB wurde 2008 zu diesem Thema nicht konsultiert, er verfolgt die Entwicklungen auf diesem Gebiet aber mit grosser Aufmerksamkeit.

## **Gemeinsame Ziele 2008 (RFB und BJR)**

### **8) Stärkung des kantonalen Zusammenhalts. Entwickeln einer modernen Vision der Zweisprachigkeit im Kanton Bern, insbesondere in der Kantonsverwaltung. Bessere Mitwirkung des RFB und des BJR am kantonalen politischen Leben.**

Der RFB und der BJR haben in Bezug auf die Beziehungen zur Erziehungsdirektion ihre Befriedigung zum Ausdruck gebracht. Sie haben vorgeschlagen, diese zu formalisieren, und haben entsprechende Vorschläge unterbreitet, die von der ERZ allesamt angenommen wurden (s. Kap. 6a). Aufgrund der behandelten Geschäfte (Zweisprachigkeit am künftigen Regierungsstatthalteramt im Kreis Biel, Umzug der französischsprachigen Abteilung des Amtes für Gemeinden und Raumordnung (AGR) ins Schloss Nidau) haben die beiden Räte hingegen Erwartungen an die künftigen Beziehungen mit der Justiz-, Gemeinde- und Kirchendirektion (JGK) gestellt. Der RFB und die JGK haben vereinbart, ab 2009 ihre Zusammenarbeit zu verbessern.

### **9) Im Rahmen der Neuorganisation der Hochschule Arc: Beibehaltung eines Tertiärbildungsangebots im Berner Jura, Engagement für die Aufrechterhaltung eines Bildungsstandorts, eines Forschungs- und Entwicklungszentrums sowie der Leitung des technischen Studiengangs in St. Immer.**

Der RFB hat die Schritte des BJR in diesem Bereich vorbehaltlos unterstützt (s. Kap. 6b).

### **10) Im Rahmen der Neuorganisation der HEP-BEJUNE: Beibehaltung eines Tertiärbildungsangebots in Biel, Engagement für die Aufrechterhaltung und den Ausbau des heutigen bernischen Standorts der Pädagogischen Hochschule.**

Der RFB hat sich im Rahmen der angekündigten Reorganisation für die grundsätzliche Beibehaltung des Bieler Standorts der HEP-BEJUNE stark gemacht. Er verwies u.a. auf dessen zentrale Lage innerhalb des BEJUNE-Raums sowie auf dessen grosse Kapazitäten (s. Kap. 6c).

## **11) Intensivierung der gegenseitigen Zusammenarbeit und Durchführung gemeinsamer kultureller Projekte.**

Die Zusammenarbeit mit dem Kulturausschuss des BJR zeigte sich v.a. in der Unterstützung von drei Grossprojekten (s. Kap. 7d).

**Der RFB stellt mit Befriedigung fest, dass die Ziele, die er sich für 2008 gesetzt hatte, weitgehend erreicht wurden.**

### **b. Perspektiven**

2008 war ein intensives Jahr, sowohl für die Mitglieder des Rats als auch für das Generalsekretariat. Insgesamt fanden 36 Sitzungen (2007: 34) sowie unzählige individuelle Arbeits- und Gruppensitzungen statt. Die Einrichtung des Generalsekretariats dauerte bis zum Herbst 2008, d.h. bis dem Rat das Intranet zur Verfügung gestellt werden konnte und alle Dokumentenvorlagen ausgearbeitet waren.

Die Beziehungen zwischen dem RFB, dem BJR und dem Erziehungsdirektor beruhen auf gegenseitigem Vertrauen. Die Anstellung von Guy Lévy als stellvertretender Generalsekretär der Erziehungsdirektion und die Einführung eines monatlichen Treffens mit den beiden Generalsekretären haben zur Schaffung eines sehr angenehmen Arbeitsklimas beigetragen.

Die mit dem von der Polizei- und Militärdirektion (POM) verwalteten Lotteriefonds abgeschlossene Vereinbarung hat den Handlungsbereich des Kulturausschusses ebenfalls erweitert.

Obwohl die Beziehungen zwischen dem RFB und der JGK von Missverständnissen geprägt waren, haben sie es dem RFB erlaubt, seine Erwartungen deutlich zum Ausdruck zu bringen. Der RFB hofft, dass seine Vorschläge und Anträge in Zukunft gehört und berücksichtigt werden, namentlich jene bezüglich der Vertretung des französischsprachigen Personals sowie der Zweisprachigkeit am künftigen Regierungsstatthalteramt des Kreises Biel.

Obwohl die Befugnisse des RFB begrenzt sind, kann mit Befriedigung festgestellt werden, dass seine Stellungnahmen gehört werden und viele seiner Vorschläge in der Kantonsverwaltung auf Anklang stossen. Der RFB hat sich nach und nach als Vertreter der frankophonen Sprachgemeinschaft des zweisprachigen Amtsbezirks Biel durchgesetzt.

In Zukunft und vor allem 2009 erwarten den RFB noch grosse Herausforderungen. Er möchte seine Zusammenarbeit mit der Stadt Biel besser definieren und sie gegebenenfalls intensivieren. Im Frühjahr 2009 werden zwei äusserst wichtige Geschäfte in die Vernehmlassung geschickt: die Modellvorschläge für die Schaffung einer Regionalkonferenz Biel/Bienne-Seeland-Berner Jura sowie der Schlussbericht der Interjurassischen Versammlung (IJV). Obwohl es sich dabei um zwei komplett verschiedene Vorlagen handelt, wird der RFB dank der Überzeugung, mit der er die Interessen der französischsprachigen Bezirksbevölkerung vertritt, zeigen, dass er ein ernst zu nehmendes Organ ist, wenn es um die Zukunft der Region geht.

## **15. ANNEXES**



Statistiques

Tous les règlements du CAF sont disponibles sur le site :

[www.caf-bienne.ch](http://www.caf-bienne.ch)

rubrique « bases légales et documents »

<b>Plénum</b>			<b>15</b>
			<b>Total des membres</b>
30.01.2008	12	80.00%	
27.02.2008	13	86.67%	
19.03.2008	11	73.33%	
28.05.2008	12	80.00%	
27.08.2008	13	86.67%	
29.10.2008	11	73.33%	
10.12.2008	13	86.67%	
			Nombre de séances 7
<b>Moyenne</b>			<b>80.95%</b>

<b>DECOO</b>			<b>6</b>
			<b>Total des membres</b>
21.01.2008	5	83.33%	
04.02.2008	4	66.67%	
03.03.2008	5	83.33%	
01.04.2008	4	66.67%	
19.05.2008	5	83.33%	
16.06.2008	4	66.67%	
29.09.2008	6	100.00%	
13.10.2008	5	83.33%	
24.11.2008	4	66.67%	
04.12.2008	5	83.33%	
			Nombre de séances 10
<b>Moyenne</b>			<b>78.33%</b>

<b>Bureau</b>			<b>5</b>
			<b>Total des membres</b>
08.01.2008	5	100.00%	
06.02.2008	5	100.00%	
04.03.2008	3	60.00%	
16.04.2008	4	80.00%	
14.05.2008	4	80.00%	
18.08.2008	3	60.00%	
17.09.2008	5	100.00%	
21.10.2008	5	100.00%	
26.11.2008	3	60.00%	
			Nombre de séances 9
<b>Moyenne</b>			<b>82.22%</b>

<b>SAC</b>			<b>5</b>
			<b>Total des membres</b>
08.01.2008	4	80.00%	
06.02.2008	5	100.00%	
11.03.2008	5	100.00%	
15.04.2008	5	100.00%	
21.05.2008	4	80.00%	
25.06.2008	4	80.00%	
21.08.2008	3	60.00%	
16.09.2008	5	100.00%	
28.10.2008	4	80.00%	
02.12.2008	3	60.00%	
			Nombre de séances 10
<b>Moyenne</b>			<b>84.00%</b>